

VILLE DE PIKINE

ANALYSE : Délibération portant adoption
du Plan Triennal d'Investissement 2025- 2027

Le Conseil de la Ville de Pikine en sa séance du 26 juin 2025

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant code général des collectivités locales, modifiée ;

Vu le Décret n° 2014-830 du 30 juin 2014 portant création des villes de Dakar, Guédiawaye, Pikine, Rufisque et Thiès ;

Vu le Décret n° 2023-2161 du 06 novembre 2023 portant régime financier des collectivités territoriales ;

Vu la Délibération n° 001 du 15 février 2022 portant élection des adjoints au Maire ;

Vu le Procès-verbal en date du 15 février 2022 de la réunion d'installation du Maire et de l'élection des adjoints au Maire de la Ville de Pikine ;

- **DELIBERE** -

Article premier : Est adopté le Plan le Plan Triennal d'Investissement (PTI) 2025-2027 de la Ville de Pikine.

Article 2 : le Plan Annuel d'Investissement (PAI) de l'année 2025, extrait du PTI 2025 - 2027 est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, le 26 juin 2025

